

Covid-19 : 7 recommandations pour faire face à l'impact économique sur vos territoires

Article publié le 04/05/2020 sur mon-territoire.fr

Les mesures de réaction à l'épidémie de COVID-19 sur le territoire français vont avoir un impact économique considérable du fait des mesures sanitaires absolument nécessaires. Face à l'urgence, il est nécessaire de mettre en place une cellule de crise au niveau territorial afin mesurer les impacts sur son territoire, et d'optimiser l'accompagnement des entreprises en difficultés.

1. Mettre en place une cellule de crise

La cellule de crise doit réunir toutes les composantes stratégiques et décisionnelles pour venir en aide aux acteurs économiques avec la participation de l'ensemble des partenaires (Collectivités, Préfecture, Chambres consulaires, Banque de France, Bpifrance, DDFIP, Tribunal de Commerce, URSSAF, Fédérations Professionnelles, ...)

Elle doit permettre de construire des réponses à partir de l'analyse des informations recueillies pour venir en aide aux acteurs économiques.

2. Mesurer l'impact économique, social et fiscal du Covid-19

L'exercice vise à évaluer l'impact directement liée aux mesures d'endiguement de la crise sanitaire, et en particulier au confinement de la population sur les différents volets : économique, social et fiscal sur son territoire. Il s'agit donc de comparer la situation estimée de l'activité actuelle à ce que l'on aurait pu attendre d'une situation « normale ».

Il est nécessaire d'identifier et d'évaluer les impacts sur les filières, les secteurs d'activités et les entreprises sur son territoire afin de mettre en place des mesures nécessaires pour les aider.

3. Mettre en place une veille stratégique

La veille stratégique doit permettre d'assurer une remonté d'information constante sur la crise sanitaire et ses différents impacts, dont socio-économiques. Pour cela, il faut cibler les sources, recueillir les informations nécessaires sur son territoire puis de les organiser. Le but est de pouvoir interpréter ses informations de façon à anticiper les événements futurs et aider les décideurs à la prise de décision.



Au niveau national :

- L'évolution de la pandémie sanitaire : hcfdc.org
- Les mesures d'aides aux entreprises mises en place par le gouvernement (bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-covid-19)
- Les bonnes pratiques mises en place par d'autres territoires (www.amf.asso.fr/m/COVID19)

Au niveau territorial :

- L'évolution de pandémie sanitaire (www.bilancoronavirus.fr)
- Les mesures d'aides aux entreprises mises en place par les collectivités au niveau régional, départemental, local
- Le suivi des publications et des indicateurs socio-économiques
- Le suivi des défaillances d'entreprises et des fermetures de sites

4. Déployer des dispositifs de soutiens techniques et financiers exceptionnels

De nombreuses collectivités cherchent à soutenir les acteurs économiques de leur territoire qui risquent de disparaître compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19. Certaines ont déjà participé au fonds national de solidarité mis en place par le gouvernement et se questionnent également sur la possibilité d'alléger la charge fiscale pour leurs entreprises. Des territoires ont développé des solutions techniques afin de soutenir la trésorerie ou de permettre la continuation de l'activité des entreprises et commerçants de leur territoire.

Quelques exemples de dispositifs :

- Abondement au fonds national de solidarité mis en place par le gouvernement
- Mise en place de solution technique pour soutenir les entreprises locales (Recherche de nouveaux débouchés commerciaux, chèque cadeau, plateforme de mise en relation, service de livraison pour les commerçants)
- Création de fonds d'urgence spécifique aux entreprises fortement impactées (Perte importante de CA, secteur d'activités, taille d'entreprises, ...)
- Report ou allègement de charges fiscales

5. Accompagner les entreprises vers les dispositifs d'aides

Les développeurs économiques doivent identifier les entreprises en difficulté de leur territoire et de les informer des dispositifs d'aides mis en place pour atténuer les effets de l'épidémie sur l'activité économique. Il faut mobiliser et coordonner l'ensemble des partenaires afin d'orienter et d'accompagner les entreprises confrontées au ralentissement de leur activité vers les dispositifs de soutiens financiers et techniques gérés par les différents partenaires.



Il est également important de faire un suivi de ses entreprises qui ont fait des demandes d'aides et d'échanger régulièrement avec les partenaires pour suivre l'évolution des dispositifs et des entreprises accompagnées.

6. Préparer les entreprises vers la reprise d'une activité « Après-confinement »

Les acteurs socio-économiques doivent se préparer en quelques semaines au jour d'après. Il est également important d'accompagner les entreprises avec des actions opérationnelles dans l'adaptation aux mesures de déconfinement et dans la relance d'activité post-crise.

Parmi les sujets majeurs que se posent les entreprises pour la reprise d'activité :

- Quelles sont les mesures de sécurité à mettre en place pour protéger mes collaborateurs ?
- Comment acquérir des équipements de protection individuelle ?
- Dans quelle mesure va reprendre mon activité ?
- Comment rétablir l'ensemble de la chaîne de production et de distribution ?

7. Engager des réflexions prospectives et stratégiques sur les conséquences et l'après Covid-19

La crise du Covid-19 a révélé de nombreuses failles du système économique, dont l'hyperdépendance à la production industrielle asiatique. Par conséquent, il convient de s'interroger sur notre dépendance aux autres pays et sur les mutations que pourront connaître les territoires. Il est envisageable de penser à la relocalisation de certaines activités ou chaînes d'approvisionnement stratégiques au plus proches des clients et des consommateurs. Les territoires et leurs services de développement économique doivent anticiper ce changement de paradigme afin d'accompagner les besoins futurs que vont avoir les entreprises qui envisage un retour de leur production ou de leur chaîne d'approvisionnement sur notre territoire.

